

**REGIE AUTONOME
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL**

Siège : 29, cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL
CONTRAT BERGER LEVRAULT – LOGICIEL RH**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 03 du conseil d'administration en date du 11 juin 2024, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 13 juin 2024, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment le fait de pouvoir prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services conclus selon la procédure adaptée, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget;

Considérant les besoins de la Régie Autonome dans l'utilisation de logiciel professionnel et notamment dans le domaine des ressources humaines ;

Considérant la proposition de la société BERGER LEVRAULT ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter la proposition de de la société BERGER LEVRAULT dans le cadre de l'utilisation de leur logiciel professionnel BLRH Pack complet avec l'option e-évaluation. Cette prestation sera facturée 11 240 € HT annuel.

ARTICLE 2 : D'accepter la proposition de formation et d'accompagnement au démarrage des différents modules du logiciel pour un montant de 25 180 € HT

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

ARTICLE 4 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 23 septembre 2025

**Le Président,
Antton CURUTCHARRY**

